

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection : Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant	Numéro de permis		Date d'ins	Date d'inspection	
707253 NB Inc. 2019574			Le 19 juin	Le 19 juin 2019	
Nom de l'établissement			Numéro d	e téléphone	
Garderie au pays des merveilles 2			(506) 532-	(506) 532-9536	
Adresse			1		
162 chemin Cormier Village Grand-Barachois NB					
Nom de la personne responsable de la délivrance de per	mis	Titre du poste			
Chantale Goguen		Mentor en assurance de la qualité			
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives		èglement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité	
40(1) L'exploitant d'un établissement agréé veille à ce que les effets personnels de l'enfant qui y est bénéficiaire de services, qui y sont apportés, notamment les peignes, brosses, brosses à dents, serviet débarbouillettes, literies, sucettes et tétines : a) portent une étiquette indiquant le nom de l'enfant. Commentaires : Les crochets et les paniers à l'entrée seront identifi		D(1)(a) le nom de c			
Commentaires généraux					
Inspecteur a fait une visite pour assurer que tout était enc sera lundi le 24 juin 2019). Pour ce qui est de la cour extérieure, une discussion eu li enfants d'âge scolaires contient de l'équipement résidenti protectrice appropriée (selon le règlement 33(2)) pour cet	ieu au sujet d iel. Une reco	de l'équipe mmandatio	ment fixe, car le _l	parc pour les	
original signé par Chantale Goguen			e 19 juin 2019		
Signature de la personne responsable de la délivrance d permis	e Date	e			
original signé par Christine Gallant			e 19 juin 2019		
Signature de l'exploitant ou de la personne désignée	Date	е			